

DEMANDE D'UN EXAMEN IRM POUR UN MINEUR

Madame, Monsieur,

Un médecin a proposé une IRM pour une personne mineure. Cet examen sera pratiqué avec le consentement des parents ou du responsable légal. Vous avez, en effet, la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen, pour répondre au problème diagnostique que se pose le médecin prescripteur. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

IRM veut dire Imagerie par Résonance Magnétique. Le mot magnétique indique que l'appareil comporte un aimant ; le mot résonance indique que l'on va utiliser des fréquences, comme les ondes d'un poste radio, pour faire résonner les nombreux noyaux d'hydrogène de son corps. Chaque séquence est marquée par une série de bruits sourds assez forts qui ne doivent pas inquiéter. L'examen n'est absolument pas douloureux.

Cet examen permet de façon fiable la recherche d'anomalies au niveau de différents organes, d'orienter le diagnostic et le traitement. L'IRM permet de détecter certaines anomalies qui ne sont pas visibles sur les radiographies simples, sur l'échographie et même sur le scanner. Elle étudie bien la nature des différents organes et même leur fonctionnement après injection d'un produit de contraste dans le sang. **L'IRM n'utilise pas de rayons X.** C'est un examen non irradiant qui utilise les propriétés des champs magnétiques. Pour les intensités utilisées par cette technique, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

Les risques d'une IRM sont faibles. Les complications observées sont rares : claustrophobie, hématome au point de ponction, allergie au produit injecté. Pour faire l'examen dans les meilleures conditions de sécurité, un matériel adapté à l'âge du patient mineur (cales de mousse, sacs de sable...) sera éventuellement utilisé pour éviter au maximum qu'il ne bouge ou qu'il ne tombe.

Cet examen peut nécessiter pour sa réalisation l'injection d'un produit de contraste à base de gadolinium. L'injection est un acte très courant, habituellement très bien toléré. L'intolérance au produit injecté est très rare, cependant, comme les autres médicaments, des réactions peuvent survenir (accès de nausée, plus rarement urticaire, réaction d'intolérance généralement transitoire et sans gravité).

Si le patient mineur est sujet à des **réactions allergiques**, vous devez en prévenir le médecin qui réalise l'examen. S'il a déjà eu une réaction allergique lors de l'injection de produit pour un examen IRM, des précautions particulières seront prises.

ATTENTION : certaines complications sont liées à la présence de métal dans ou autour du patient et il est impératif que vous signaliez si le patient mineur est porteur d'appareil dentaire ou auditif, d'une valve cardiaque, d'un pacemaker, de matériel orthopédique ou s'il a subi une opération récemment. Pensez à lui faire retirer les bijoux, montre, etc.

CONSIGNES :

- **Pour tous, le jour de l'examen :** apporter la demande d'examen, la carte vitale, la mutuelle et l'attestation de droit de la sécurité sociale, le produit de contraste si demandé et les anciens examens qui n'ont pas été faits chez nous.
- **Pour les IRM PELVIENNES :** effectuer le lavement (selon les consignes données) la veille ou le jour même. Apporter une serviette hygiénique.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que le patient mineur est amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Conditions d'utilisation de vos données personnelles

Les données personnelles communiquées sont nécessaires aux fins d'employer des techniques d'imagerie adaptées à l'état de santé du patient mineur. Elles sont destinées au CIM du Parc. En remplissant ce document, vous acceptez que le CIM du Parc mémorise et utilise les données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer vos échanges et interactions avec leurs services et de vous assurer une prestation sécurisée. Afin de protéger la confidentialité des données personnelles de l'enfant mineur, le CIM du Parc s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager les renseignements vous concernant avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (n°2016/679), en dehors des nécessités liées à son parcours médical. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement, à tout moment et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, ainsi que d'organiser le sort de ces données post-mortem. Vous pouvez exercer ces droits par courrier adressé à CIM du Parc - à l'attention du DPO- 33 Rue des Bûchers 31400 Toulouse ou par courrier électronique à docteurcadel@gmail.com. Un justificatif d'identité pourra alors vous être demandé. Nous conservons les données du patient mineur pendant la période de prise en charge de son dossier médical puis pendant la durée de prescription légale aux fins probatoires et de gestion des dossiers.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de mon suivi médical pour les finalités décrites ci-dessus.

OUI ☐

NON ☐

CONSENTEMENT ECLAIRE SUITE AUX INFORMATIONS DONNEES PAR LE MEDECIN REALISANT L'EXAMEN.

(Loi n°2002-303 du 4 mars 2002)

Nom et prénom du patient mineur Né le :

Nom et prénom du représentant légal : Lien :

Donne son accord pour que l'examen soit réalisé.

Date :

Signature :